

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 6 août 2013 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire à la présente ainsi que monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland pour agir comme personnes ressources en voirie, travaux publics et urbanisme.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il ouvre la séance ordinaire à 20 :00 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2013-08-245

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

RÉSOLUTION 2013-08-246

**Résolution d'appui au projet de la Shec
présenté pour une aide financière dans le cadre
du Pacte rural de la MRC de La-Vallée-du-Richelieu**

Considérant que la Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu (Shec), organisme sans but lucratif qui vise à mettre en valeur le patrimoine historique et culturel de la Municipalité et celui de la région, fête en 2013 son 20^e anniversaire de constitution;

Considérant que pour souligner cet événement à l'automne 2013, la Shec et des membres bénévoles de la communauté entendent réaliser des activités au bénéfice de la population d'ici et de la région et que la Shec sollicite une aide financière dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La-Vallée-du-Richelieu pour son projet intitulé : "*20^e anniversaire de la Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu*";

Considérant que les Membres du Conseil municipal ont pris connaissance et approuve ledit projet de la Shec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet intitulé *20^e anniversaire de la Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu* préparé et présenté par la Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu (Shec) au Pacte rural de la MRC de La-Vallée-du-Richelieu et ledit Conseil municipal demande et encourage l'accueil favorable dudit projet de la Shec.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

RÉSOLUTION 2013-08-247

**Don au montant de 2 000 \$ à la Société historique et culturelle (Shec)
20^e anniversaire de constitution en 2013**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise un don au montant de 2 000 \$ à la Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu, organisme sans but lucratif qui met en valeur le patrimoine historique et culturel de la Municipalité et celui de la région, don à l'occasion et pour souligner leur 20^e anniversaire de constitution en 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-08-248

**Don au montant de 1 000 \$ à la Ville de Lac-Mégantic
Tragédie du 6 juillet 2013**

Considérant que le Conseil municipal et toute la communauté de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'associent à la douleur des familles et de la population en général de la Ville de Lac-Mégantic suite à la tragédie du 6 juillet 2013;

Considérant que ledit Conseil municipal et sa communauté désirent apporter une aide;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise et offre un don au montant de 1 000 \$ à la Ville de Lac-Mégantic par solidarité municipale et en soutien aux familles et à la population en général de Lac-Mégantic suite à la tragédie du 6 juillet 2013, lequel don leur parviendra via un chèque de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2013-08-249

Factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer au 6 août 2013 tels que la liste déposée avec dispense de lecture au montant total de 65 769,89 \$.

Adoptée à l'unanimité

• Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence en vertu du règlement 2006-004 est déposé au montant de 110 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Telefax Communication – soutien technique pour débloquer une boîte vocale	35 \$
Panier cadeau à l'inspecteur municipal, monsieur Marc Béland (séjour à l'hôpital)	75 \$

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-08-250

Affectations au budget 2013

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les affectations suivantes au budget 2013 :

Description	Montant
Affectation du surplus accumulé libre pour don à l'OBNL la Shec (2013-08-247)	2 000 \$
Affectation du surplus accumulé libre dans le cadre de la rénovation cadastrale	903 \$
Affectation du surplus accumulé libre pour don à la Ville de Lac-Mégantic (2013-08-248)	1 000 \$
Solde au surplus accumulé libre après ces affectations : 55 852 \$	

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

2.3 Greffe

RÉSOLUTION 2013-08-251

Procès-verbal séance ordinaire du 2 juillet 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-08-252

Procès-verbal séance extraordinaire du 9 juillet 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 juillet 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-08-253

Procès-verbal séance extraordinaire du 16 juillet 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-08-254

**Nomination et mandat à l'adjointe à la direction générale
Accessibilité au registre des PHV du mercredi 14 août 2013 de 9h à 19h
Règlement n° 2014-02 décrétant l'acquisition d'un camion incendie et un emprunt**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal nomme et mandate l'adjointe à la direction générale, madame Joscelyne Charbonneau, pour agir en remplacement de la directrice générale et secrétaire-trésorière, lors de l'accessibilité des personnes habiles à voter (PHV) au registre du mercredi 14 août 2013 de 9h à 19h à l'égard du règlement n° 2014-02 décrétant l'acquisition d'un camion incendie et décrétant un emprunt n'excédant pas 370 000 \$ taxes applicables incluses pour en payer les coûts, adopté en séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013 par la résolution n° 2013-07-225.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, fait rapport verbal des activités du Service de protection contre l'incendie concernant le mois dernier.

RÉSOLUTION 2013-08-255

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 998 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Test bouteilles d'air	528 \$
Test hydro statique bouteilles d'air	470 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-08-256

Travaux bénévoles de pompiers à Ville de Lac-Mégantic Remboursement déplacement et repas

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 553,04 \$ taxes applicables incluses pour rembourser les frais de déplacement et de repas de pompiers à temps partiel les 6, 17, 18 et 19 juillet 2013 à la Ville de Lac-Mégantic pour aider lors de la tragédie survenue le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic.

Adoptée à l'unanimité

RAPPEL ET SUIVI – CAMION INCENDIE

- *Ouverture des soumissions camion incendie mercredi 7 août à 11h05*
- *Mercredi 7 août – soirée d'information à 19h00 – Salle communautaire*
- *Avis d'appel au registre des PHV sera distribué à toutes les portes pour le 9 août*
- *Accès au registre des PHV mercredi 14 août de 9h à 19h – Règlement n° 2014-02*
- *Dépôt du certificat des résultats en séance extraordinaire jeudi 15 août à 19h – si nombre de signatures atteint, référendum le dimanche 29 septembre 2013*
- *Aussi, lors de cette séance extraordinaire – possibilité d'adjudication conditionnelle du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour le camion incendie (conditionnelle à l'approbation du Ministre du MAMROT du règlement d'emprunt n° 2014-02) et il en est de même concernant le contrat pour les travaux de réfection des rues Marie-Rose et Mauger. (conditionnelle à l'approbation du Ministre du MAMROT du règlement d'emprunt n° 2014-03)*

* * * * *

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, fait rapport verbal.

* * * * *

4.2 Transport – Voirie locale

RÉSOLUTION 2013-08-257

Autorisation de dépense

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé à 200 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour de l'asphalte.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

4.3 Hygiène du milieu

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux fait rapport verbal.

* * * * *

4.4 Cours d'eau

RÉSOLUTION 2013-08-258

Résolution d'appui à Groupe ProConseil : Projet de bassin versant du ruisseau Coderre

Considérant que le Groupe ProConseil est un organisme sans but lucratif issu de la fusion en 2012 du club-conseil en agroenvironnement ConseilSol, du groupe conseils agricole ProGestion et de syndicat de gestion agricole Iberville-Missisquoi, et que la section agroenvironnement du Groupe a pour mission de promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables et d'accompagner les producteurs agricoles dans cette démarche;

Considérant que le Groupe ProConseil est le promoteur du projet de gestion intégrée de l'eau en milieu rural dans le bassin versant du ruisseau Coderre;

Considérant que ce projet a été sélectionné par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et l'Union des producteurs agricoles (UPA), dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse;

Considérant que ce projet découle du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017 et qu'il est subventionné au moyen du programme Prime-Vert, dont le financement est assuré par le MAPAQ et le programme Cultivons l'Avenir d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC);

Considérant que dans le cadre de sa mission, le Groupe ProConseil a mis sur pied un Comité de bassin versant pour le ruisseau Coderre le 13 septembre 2011 ;

Considérant que le bassin versant du ruisseau Coderre couvre une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine;

Considérant que l'objectif général du projet est la réduction de la pollution diffuse dans le bassin versant du ruisseau Coderre grâce à l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles du bassin versant, que le projet intègre également un volet de conservation et d'amélioration de l'habitat faunique et de la biodiversité en milieu agricole, et que, par conséquent, nous croyons que ce projet aura des retombées positives sur le territoire et pour la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet de gestion intégrée de l'eau en milieu agricole dans le bassin versant du ruisseau Coderre pour toutes les considérations citées en préambule;

Que ledit Conseil municipal est d'accord, sous réserve des disponibilités de la Municipalité, à prêter gracieusement à l'organisme Le Groupe ProConseil, un des locaux de la Maison de la culture et/ou du Centre communautaire pour y tenir et y présenter des activités de sensibilisation du milieu agricole en lien avec le projet et ce, au bénéfice du public en général.

Adoptée à l'unanimité

4.5 Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, Santé et bien-être

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal ainsi que lecture de la lettre de remerciement de l'OMH pour l'autorisation de stationnement à l'arrière du 16, rue Marie-Rose durant la réfection du stationnement de l'OMH en juillet dernier.

RÉSOLUTION 2013-08-259

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 500 \$ concernant la programmation des activités de l'automne 2013.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Loisirs culturels, tourisme et embellissement

5.2 a) Loisirs culturels – Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal et dépose l'état des revenus et dépenses trimestriel (avril, mai et juin 2013).

* * * * *

5.2 b) Loisirs culturels - Maison de la culture

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2013-08-260

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 70 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Bien-être du personnel	20 \$
Bar pour spectacle du 4 octobre	50 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 b) Loisirs culturels – Tourisme et embellissement

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal.

* * * * *

6 Protection de l'environnement

Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques fait rapport verbal à l'effet que le CCE a fait relâche en juillet; les recommandations à l'égard des demandes d'abattage d'arbres pourraient être soumises au Conseil municipal pour décisions lors de la séance extraordinaire prévue le 15 août prochain.

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le procès-verbal de la séance du CCU s'étant tenue le 30 juillet 2013.

RÉSOLUTION 2013-08-261

PIIA accordé : remplacement de fenêtres au 962, rue du Rivage

Considérant la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet de remplacement de fenêtres au 962, rue du Rivage;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

Considérant que lors de leur réunion tenue le 30 juillet 2013, par leur résolution n° CCU 2013-07-031, le CCU recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser ledit projet;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution

Que le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de remplacement de fenêtres au 962, rue du Rivage, le tout tel que la demande présentée à l'inspecteur municipal par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-08-262

Charge d'une amende : début des travaux au PIIA avant l'émission du permis Demande de PIIA : relocaliser et nouvelle fondation, 1164, rue du Rivage

Considérant la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet de relocalisation et nouvelle fondation au 1164, rue du Rivage;

Considérant que lors de leur réunion tenue le 30 juillet 2013, par leur résolution n° CCU 2013-07-032, le CCU recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser ledit projet;

Considérant que la procédure n'a pas été régulièrement suivie par le demandeur;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution

Que le Conseil municipal ordonne que soit chargée l'amende prévue à la réglementation d'urbanisme au demandeur qui est en contravention de ladite réglementation, soit avoir débuté les travaux de son dit projet avant la décision du Conseil municipal et donc, avant l'émission du permis par l'inspecteur municipal;

Que le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de relocalisation et nouvelle fondation au 1164, rue du Rivage et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis une fois que l'amende chargée au contrevenant demandeur soit payée à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- **Demande PIIA – 664, rang de l'Acadie (remplacement portes et fenêtres, réparer balcon)**

Le Conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure, possiblement le 15 août prochain en séance extraordinaire.

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-08-263

Dérogation mineure accordée Lot 175-P (828, rang de l'Acadie)

Considérant la demande de dérogation mineure par le propriétaire du lot 175-P au 828, rang de l'Acadie, dérogation à l'effet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une marge latérale inférieure de 0,81 mètre à la norme par la construction d'une véranda à l'arrière de celui-ci, en remplacement du balcon existant;

Considérant la recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 25 juin 2013, par sa résolution n° CCU2013-06-027;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la dérogation mineure sur le lot 175-P au 828, rang de l'Acadie, à l'effet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une marge latérale inférieure de 0,81 mètre à la norme par la construction d'une véranda à l'arrière de celui-ci, en remplacement du balcon existant.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-08-264

Nomination et délégation de l'adjointe à l'inspecteur municipal madame Valérie Gille

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme substitut à l'inspecteur municipal, l'adjointe à l'inspecteur municipal, madame Valérie Gille, et la mandate et la délègue pour représenter la Municipalité en l'absence de l'inspecteur municipal, monsieur Marc Béland, et ce, dans tous les dossiers où celui-ci est nommé, mandaté et délégué à la MRC de La-Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

• Promotion et développement

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2013-08-265

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 240 \$ pour les activités de l'accueil des nouveaux arrivants prévu le 28 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) : aucune.

* * * * *

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20h35 et porte sur : fauchage des terrains vacants, agrile du frêne (suggestion d'un répertoire des arbres malades), lettre de remerciements à l'organisme Chants de Vieilles, pancarte à ramasser, Festival Chants de Vieilles et Parcours des Arts (cohabitation), plantation d'arbres secteur de la rue Marie-Rose, travaux d'urgence rue Marie-Rose et travaux de réfection, réseau aqueduc, déneigement, date du 29 septembre pour référendum, électricité au 24 Marie-Rose, avis publics sur le site web de la Municipalité, travaux parc Chamtoise, envoi d'information au public plus tôt, dépenses d'entretien de la pépinière, équité taxation, trottoir rue Marie-Rose, sécurité des enfants, adjudication conditionnelle du contrat – la condition est l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre du MAMROT (erreur de formulation), réfection du pont à Saint-Marc – détour, pancarte au 1156, du Rivage, peinture terrain de soccer et dépense d'un pompier.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2013-08-266

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 21 :39 heures.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

➤ CORRESPONDANCE

- Juillet Soccer St-Antoine : remerciement pour la vente de billets, pour le prêt de la salle lors de la soirée bénéfique du 5 mai dernier; les fonds amassés serviront à l'achat d'équipement et pour changer l'uniforme des jeunes joueurs (chandail, short, bas)
- 31 juillet remerciement des locataires et de la direction de l'OMH pour les facilités de stationnement offerts sur le terrain à l'arrière de la Caisse populaire durant les travaux de réfection et d'agrandissement des stationnements de l'OMH

• PROCHAINES RENCONTRES

Soirée d'information – camion incendie	Mercredi 7 août 2013 – 19h
Registre des PHV – règlement d'emprunt 2014-02	Mercredi, 14 août 2013 – 9h à 19h
Séance extraordinaire	Jeudi, 15 août 2013 – 19h00
Caucus à huis clos	Mercredi, 28 août 2013 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 3 septembre 2013 – 20h00

* * * * *

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Martin Lévesque
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière